

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 mars 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[Traduction]

M. le Président: Le député de Skeena m'a avisé qu'il souhaitait soulever la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Fulton(Skeena): Monsieur le Président, je souleve la question de privilège au sujet d'une affaire extrêmement grave concernant notamment les droits de la personne d'un scientifique du ministère de la Défense nationale, M. Mendoza; la Commission des droits de la personne a été saisie de cet aspect de la question.

Cette affaire touche mes droits en tant que député, car les pièces au dossier montrent que l'enquête menée par l'Unité des enquêtes spéciales du ministère de la Défense nationale porte sur des coups de téléphone faits à mon bureau, notamment celui de Prince Rupert, en Colombie-Britannique. Si les députés ne peuvent communiquer par téléphone avec des fonctionnaires ou de simples citoyens, alors nos libertés démocratiques sont remises complètement en question.

En outre, cette affaire touche les droits de tous les députés. Dans l'un des documents provenant du colonel McCullough, on laisse entendre en fait que le ministre de la Défense nationale devrait violer la législation de notre pays durant la période des questions. Cela touche au coeur même du fonctionnement de la plus haute institution démocratique du pays.

Enfin, cela met en cause les droits de tous les députés, car selon un des documents en question, le ministère de la Défense nationale estime que la Chambre ne devrait pas être avisée des détails des enquêtes menées. Ce point de vue va tout à fait à l'encontre des fondements même de toute démocratie parlementaire.

Il y a une autre question touchant le ministère de la Défense nationale et la GRC, mais comme cette partie du dossier doit demeurer secrète, on devra se pencher sur cette question à l'occasion d'une réunion à huis clos avant de prendre une décision. Permettez-moi simplement de dire à ce sujet que cela est manifestement contraire à l'esprit, sinon à la lettre, de la législation canadienne.

• (1110)

Si vous voulez bien m'accorder un instant, monsieur le Président, je voudrais vous faire part du contenu de quelques-uns des documents en question, car je crois que cela donnera à tous les députés une idée de la gravité de l'affaire.

Dans un document intitulé: «Chronologie de la correspondance de l'honorable Jim Fulton, député de Skeena, au sujet des activités de défense CB», on énumère la date des lettres que M. Fulton a adressées à M. Mendoza, notamment le 27 septembre 1983, afin d'obtenir des renseignements sur des études de toxicité tératogène en vertu du contrat «HI-6».

Je ne vous donnerai pas tous les détails, mais on énumère ensuite les lettres du 11 octobre 1983, du 29 novembre 1983, du 19 décembre 1983, du 10 mai 1984 et du 27 février 1984. Il s'agit là de lettres que j'ai échangées avec le ministère de la Défense nationale ou le ministre de l'époque—en l'occurrence, avec Jean-Jacques Blais. Il y a ensuite une lettre datée du 12 février 1985 que j'ai fait parvenir à M. Mendoza et une lettre datée du 28 mai 1985.

Lorsqu'ils étaient ministres de la Défense nationale, le très hon. Joe Clark et les honorables Erik Nielsen et Harvie Andre ont répondu à certaines de ces lettres. Il y a également mention des lettres que j'ai fait parvenir à l'honorable Jake Epp. Il y en a d'autres que j'ai envoyées au ministre de la Défense nationale le 3 août et le 7 novembre 1988 et auxquelles l'hon. Perrin Beatty a répondu. Il a aussi répondu à une lettre datée du 8 décembre 1988. Perrin Beatty a également répondu le 18 janvier 1989 à la lettre que j'avais fait parvenir au ministère de la Défense nationale le 9 décembre 1988. Il m'a aussi fait parvenir, le 4 avril 1989, la réponse à ma lettre du 19 décembre 1988.